

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00520

Numéro SIREN : 508 675 725

Nom ou dénomination : LALANGE - AGENCEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/04/2024 sous le numéro de dépôt A2024/001777

LALANGE - AGENCEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Route de la Varenne
28200 ST DENIS LES PONTS
508 675 725 RCS CHARTRES

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 DECEMBRE 2023

Le 30 décembre 2023,
à 16 heures,

Les associés de la Société LALANGE - AGENCEMENT se sont réunis d'un commun accord en assemblée générale ordinaire, au siège social, Route de la Varenne 28200 ST DENIS LES PONTS, sur convocation verbale du Président.

Monsieur Christophe LALANGE préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Céline LALANGE.

Le Président de Séance et le Secrétaire forment le bureau de l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La société ACES, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée dans les mêmes formes et délais que les associés, est absence et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposés par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposés, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Fin de mandat du Commissaire aux comptes,

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE DECISION – NON-RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat de la société ACES, Commissaire aux comptes titulaire.

L'assemblée générale constatant que la Société ne remplit plus les conditions rendant obligatoire la désignation d'un commissaire aux comptes décide de ne pas désigner de nouveau Commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire aux comptes dont le mandat a pris fin.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée à 16 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de Séance
Monsieur Christophe LALANGE



Le Secrétaire
Madame Céline LALANGE

